

Les Sentinelles de la Nature



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Compte-rendu de la réunion Semestrielle



*Chantier de Bénévoles à l'ENS du marais
de Lambre - © LPO*

La Ligue pour la
Protection des
Oiseaux

Octobre 2015

I. Personnes présentes

Le Samedi 10 octobre 2015 de 15h30 à 17h30 s'est déroulée la première réunion semestrielle des Sentinelles de la Nature, salle Louise Michel à Cournon d'Auvergne.

9 personnes étaient présentes :

 5 Sentinelles

Sentinelle	Site		Sentinelle	Site	
Robert ANDRIEU	ENS Boire des Carrés	Présent	Christian DE FALCO	Nonette	Excusé
Sandrine AUBRUN	Moulins – Sentiers des Castors	Excusée	Nicole DESCHAUME	ENS de la Vauvre	Présente
Jérémy BRETON	ENS Puy d'Aubière	Excusé	Eric ESPOSITO	Etang de Fung	Excusé
Philippe CAMBON	St Nectaire	Présent	Christian FARGEIX	ENS Etang Grand	Présent
Cyrille CHAMARD	ENS Buttes et Marais St Pierre	Excusé	Gérard LE COZ	APPB Anzelle et Vaugondière	Excusé
Alain CHARREYRON	ENS Marais de Lambre	Excusé	Luc MENAND	Lignerolles	Présent

 3 Invités : Françoise POUGET, Christophe ROCHA, René DESCHAUME

 1 Animatrice Réseau Sentinelles de la Nature : Béatrice MAZEAU

II. Contenu de la réunion

Ordre du jour : Présentation du Guide de la Sentinelle et Bilan 2015 du Réseau Sentinelles de la Nature

Guide de la Sentinelle

Après une brève présentation de l'animatrice, nous nous sommes intéressés au Guide de la Sentinelle qui a été rédigé en mai 2015. Ce document est là pour structurer le réseau et présenter son fonctionnement.

La Sentinelle est définie comme un bénévole de la LPO Auvergne qui s'engage à être un référent auprès des bénévoles et des chargés de missions sur un site LPO pour **une durée de 6 mois**. La Sentinelle peut se retirer du réseau à tout moment au cours de ces 6 mois. En règle générale, il ne peut y avoir qu'une seule Sentinelle par site LPO. Des exceptions peuvent être faites en fonction de la charge de travail de la Sentinelle ou de la taille du site. A la fin de leur engagement, les Sentinelles peuvent demander à être de nouveau la Sentinelle de leur site à condition qu'aucun autre bénévole ne se soit proposé pour reprendre leur charge. Si le site le permet, l'ancienne et la nouvelle sentinelle peuvent travailler de concert sur le site pour 6 mois.




Dans ce guide, le rôle et les missions de la Sentinelle ont été à nouveau définis. La Sentinelle est un messenger entre le chargé de mission et les bénévoles (Groupe locaux et indépendants). Elle communique fréquemment ses observations sur le site au chargé de mission qui en retour informe la sentinelle des chantiers, animations ou travaux qui sont ou vont être effectués sur le site.

La Sentinelle peut aussi effectuer une veille foncière des terrains dans la région où elle habite. Elle repère les sites naturels intéressants (présence d'espèces patrimoniales ou d'habitats patrimoniaux), se renseigne sur les parcelles concernées et les propriétaires. Puis elle transmet ces informations aux chargés de missions.

Il a bien été précisé que la Sentinelle **N'EST PAS UN POLICIER DE LA NATURE**. Si des délits ou dégradations sont constatés, la Sentinelle doit prévenir le chargé de mission sans intervenir directement. L'association prendra alors les mesures nécessaires pouvant aller au besoin jusqu'à la convocation au tribunal.

La Sentinelle a 4 missions sur son site : la veille patrimoniale, le suivi naturaliste, l'organisation de chantier bénévole et l'animation. Elle mènera ces missions autant que faire se peut.

Le dernier point abordé concerne les réunions des Sentinelles et leur formation. Il était prévu d'organiser des réunions trimestrielles entre les Sentinelles. Après discussion, ces réunions seront organisées **tous les 6 mois à la suite ou avant une autre réunion des bénévoles**, afin d'éviter des cumuls de convocations. Les Sentinelles peuvent être formées dans plusieurs domaines lors de ces réunions. Les thèmes de formation peuvent venir des Sentinelles. Voici les thèmes qui ont été proposés lors de la réunion :

-  Initiation au Plan de Gestion
-  Formation Naturaliste
-  Formation à la Bureautique




Après discussion, il est apparu que le besoin de formation dépend beaucoup de la Sentinelle et de son site. Les Sentinelles ont **besoin de formations spécifiques** de la part des chargés de mission sur chacun de leur site quand cela est possible. Des formations plus générales peuvent être organisées pendant les réunions semestrielles. Un des thèmes à aborder en priorité porte sur **la réglementation et la législation des espaces naturels** : par exemple Quelles sont les règles sur les Réserves en quoi sont-elles différentes de celles des ENS ?

À ce sujet, une note sera prochainement rédigée et transmise aux sentinelles ainsi qu'à tous les groupes locaux.



Bilan 2015 du Réseau

À la suite de la présentation du Guide de la Sentinelle, un bilan 2015 du réseau a été effectué. Actuellement, parmi les 33 sites qui font partis du Réseau Sentinelles de la Nature, 12 possèdent une Sentinelle. Le réseau comprend donc **12 Sentinelles de la Nature**. En septembre 2015, l'ENS Bois de la Comté a été proposé comme site du Réseau.

Un tour de table a été effectué afin de savoir ce que chacun pensait du réseau et ce qui devait être amélioré. Il en est ressorti :

-  L'organisation d'une réunion semestrielle est à maintenir à condition qu'elle soit utile et qu'elle fasse avancer le réseau
-  Le réseau a besoin d'un animateur pour continuer à faire vivre le réseau notamment pour faire la liaison entre les Sentinelles dont les sites n'ont pas de chargé de missions et l'ensemble des chargés de mission.
-  Les Sentinelles ont parfois du mal à comprendre l'utilité de leurs remarques sur le site car elles n'ont pas toujours de retour de la part des chargés de mission. Il est

nécessaire de préciser que, même s'il ne peut y avoir d'actions entreprises actuellement, la connaissance du problème aide les chargés de mission à appuyer des demandes de subventions, d'intervention...

-  Certaines Sentinelles ont des questions sur les sites et des besoins de formation spécifiques. Elles rencontrent aussi des difficultés à localiser les parcelles LPO sur le terrain.
-  Les Sentinelles ne connaissent pas les sites du Réseau. Pour pallier à cela, **la liste des sites du réseau** sera disponible sur la page internet Sentinelles de la Nature. Des **fiches sur les sites** seront envoyées aux Groupes Locaux le plus proche du site Réseau Sentinelles de la Nature.



Les Sentinelles de la Nature

Soutenez la LPO Auvergne !

Rejoignez le Réseau !

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter :

Béatrice Mazeau

Animatrice du Réseau « Sentinelles de la Nature » ~ Service civique

Service conservation et gestion des milieux naturels

beatrice.mazeau@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

LPO Auvergne

2 bis rue du Clos Perret

63100 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 36 39 79 (Standard de 13h à 17h)